



04.07.2014 - 09:55 Uhr

## Le TCS recommande la révision de l'intervalle pour l'expertise des véhicules à moteur

*Bern (ots) -*

Le TCS soutient la proposition élaborée par l'Office fédéral des routes (OFROU) de changer l'intervalle pour l'expertise des voitures et des motos des 4-3-2-2 années actuelles à 6-3-2-2 années. Une nouvelle réglementation soulage les détenteurs de véhicules plus récents et prend en considération les standards techniques élevés des véhicules modernes, sans pour autant présenter des lacunes en terme de sécurité routière.

La période de consultation pour la révision de l'intervalle pour l'expertise des véhicules à moteur se termine ce vendredi. Le TCS reconnaît la nécessité d'agir dans ce domaine et s'est donc prononcé en faveur de la proposition. De nombreux services des automobiles connaissent aujourd'hui d'importants retards dans les expertises. Ainsi pour certains cantons, la période proposée de 6 ans jusqu'à la première expertise sera en réalité une obligation plus contraignante que la pratique actuelle.

Pas d'influence négative sur la sécurité routière

L'adaptation des intervalles d'expertise prend en considération l'évolution technique des véhicules modernes, dont la qualité a considérablement augmenté depuis l'introduction du délai actuel le 1er octobre 1995. Etant donné que le nombre d'accidents de la circulation dus à des problèmes techniques est très faible, l'adaptation des intervalles d'expertise n'a également pas d'impact négatif sur la sécurité routière. L'extension des intervalles d'expertise peut donc être acceptée sans compromis en terme de sécurité et il est bien sûr d'une importance primordiale que le nouveau régime avec les dates d'expertise obligatoire soit mis en oeuvre de manière cohérente.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,  
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -  
[www.flickr.com/photos/touring\\_club/collections](http://www.flickr.com/photos/touring_club/collections).

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - [www.youtube.com/tcs](http://www.youtube.com/tcs).

[www.presetcs.ch](http://www.presetcs.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100758634> abgerufen werden.